

Règlement pour les rameurs de l'Etoile

Auteur(s) Nicole Steiner
Aprouvé par le comité le 15 janvier 2015

Version V 1.1

Dernière modification 22 février 2015

Dernière modification par Nicole Steiner

Document de base Statuts de la Société Nautique Etoile Bienne

Droit d'auteur Le présent document est protégé par des droits d'auteur.

Tout usage commercial est soumis à une autorisation expresse préalable.



Table des matières

Règlement d'utilisation des infrastructures	3
1.1. Remise des clefs du hangar	3
2. Règlements d'utilisation du matériel2.1. Bateaux2.2. Bateau à moteur (Zodiac)	3 3 3
3. Règlement des sorties3.1. Livre de bord3.2. Sorties3.3. Sorties hivernales3.4. Sorties de nuit	4 4 4 4 4
4. Règlement de compétition	4
5. Règlement de courses longues distances	5
6. Sécurité	5
6.1. Règles de circulation et de conduite sur le lac	5
6.1.1. Principe de base	5
6.1.2. Gilet de sauvetage	5
6.2. Aar et Thièle	6
6.3. Signalisation sur le plan d'eau	6
6.3.1. Priorités	6
6.3.2. Feux de tempête	7
6.3.3. Plongeurs	7
6.4. Vents	7
6.4.1. Le joran	7
6.4.2. Le vent	7
6.4.3. La bise	7
6.4.4. Danger sur la Lac après de fortes pluies	8
7 Approhation du règlement	g

Société Nautique Etoile Bienne

1. Règlement d'utilisation des infrastructures

Pour profiter pleinement de l'infrastructure de la SNEB, le comité vous invite à respecter les points suivants:

- 1. La société n'est pas responsable des objets disparus ou volés.
- 2. Il est strictement interdit de fumer dans le Clubhouse et de consommer de l'alcool pour les jeunes de moins de 18 ans.
- 3. Tous les membres sont tenus de contrôler, à la fin de chaque activité au garage, que les portes et les fenêtres soient fermées, le matériel nettoyé et rangé ainsi que les lumières éteintes.
- 4. Les hangars sont à utiliser avec soin en respectant l'ordre et la propreté. Le nettoyage des garages, des vestiaires, des sanitaires et de la grande salle est effectué par les membres actifs et juniors à tour de rôle, selon la liste établie par le chef du garage.
- 5. Il interdit de laisser traîner ses affaires dans le club y compris dans les vestiaires. Les affaires traînant dans les vestiaires y compris les chaussures de sport seront déposées dans un carton et évacuées après 30 jours.
- 6. Après l'entraînement, les chaussures de sport ou tongs sont à ranger à l'emplacement qui leur est réservé.
- 7. Les éventuels dégâts sont à annoncer immédiatement au chef du garage par le biais du livre de bord électronique.
- 8. Les vélos ne doivent pas être entreposés dans les hangars.

1.1. Remise des clefs du hangar

Une clef du hangar peut être retirée auprès du responsable aviron contre signature contre un dépôt de 20.-

2. Règlements d'utilisation du matériel

2.1. Bateaux

- 1. Les rameurs sont tenus de contribuer à l'entretien du matériel. La révision des bateaux et des rames se fait sous les ordres du chef du garage avec l'aide de tous.
- 2. Chaque rameur est responsable du bateau utilisé. Lors de dégâts éventuels, il est impératif d'informer rapidement le chef du garage par le biais du livre de bord électronique.
- 3. L'utilisation des bateaux est réglementée par des couleurs. Veuillez observer la liste correspondante affichée au club.

2.2. Bateau à moteur (Zodiac)

Seules les personnes autorisées par un membre du comité sont habilités à utiliser le zodiac. Avant toute utilisation, quelques points sont à observer :

- 1. Contrôler le gonflage des boudins. La pompe se trouve dans le sac à effet.
- 2. Contrôler le niveau d'essence.
- 3. Contrôler avant chaque sortie le matériel obligatoire tel qu'écope, fanion, corne de brume, ancre, cordage, gilet de sauvetage.
- 4. Le permis de navigation se trouve dans le sac à effet.
- 5. Lors du rangement du zodiac dans le hangar, il faut le nettoyer, contrôler le niveau d'essence, éventuellement faire le plein et signaler tous dégâts au responsable du garage par le biais du livre de bord électronique.

3. Règlement des sorties

3.1. Livre de bord

Avant chaque sortie, le nom de l'embarcation, les noms des rameurs et l'heure de départ doit être saisie dans le livre de bord (électronique). Au retour, la destination, les kilomètres parcourus et l'heure d'arrivée sont à ajouter avant de terminer la sortie sur le logiciel adhoc.

3.2. Sorties

Chaque rameur est responsable de sa propre sécurité lors des sorties. La distance de la sortie doit être adaptée selon le niveau des rameurs. La personne occupant la nage donne les ordres à ses coéquipiers pour la préparation du bateau, la mise à l'eau, l'embarquement, la sortie du bateau de l'eau et le nettoyage du matériel utilisé. Tous dégâts doivent être signalé au responsable du garage par le biais du livre de bord électronique.

3.3. Sorties hivernales

Selon la Société Suisse de Sauvetage, le corps plongé dans une eau à +8° se refroidit en 12 minutes. Une baignade en hiver amène en peu de temps déjà des crampes musculaires, une diminution de la capacité de nager voire un arrêt cardiaque!

Recommandations

- 1. Ramer si possible dans des bateaux d'équipe (4-/x)
- 2. Seuls les rameurs expérimentés s'aventurent en hiver sur l'eau en skiff
- 3. Porter un gilet de sauvetage en cas de sortie sur petits bateaux (1x 2-/x)
- 4. Sorties sur petits bateaux seulement en groupe et accompagnées par un bateau à moteur
- 5. Ne pas s'éloigner du rivage.
- 6. Porter assez d'habits (en plusieurs couches)
- 7. Ne sortir sur l'eau que si les conditions atmosphériques sont favorables et sûres pour toute la durée de l'entraînement
- 8. Contrôler l'équipement du bateau avant la sortie (en particulier les tolets, dames de nage et les souliers (avec la courroie de sécurité)
- 9. Prendre avec soi, dans un sachet étanche, un téléphone portable (avec le numéro d'appel de la police du lac **032 346 88 61**).

3.4. Sorties de nuit

Les sorties de nuit sont autorisées aux conditions suivantes :

- 1. Bateau équipé d'un éclairage visible à 360°
- 2. Matériel de sauvetage complet (y compris gilets)
- 3. Chaque rameur est équipé d'une lampe frontale
- 4. Les rameurs portent des habits clairs et/ou réfléchissants
- 5. Téléphone portable dans un sachet étanche
- 6. Navigation en groupe s'il y plusieurs bateaux et près du bord.

4. Règlement de compétition

- Le rameur qui désire participer à des régates doit se soumettre à un entraînement régulier et suivre les règles d'entraînement émises par le responsable aviron et l'entraîneur. Tout compétiteur ne respectant pas les règles peut être exclu de l'équipe de compétition.
- 2. L'Etoile est propriétaire de tous les prix gagnés lors des régates.

- 3. Le matériel d'aviron est mis à disposition par le club, tout autre matériel personnel est à la charge du rameur (combinaison du club, licence, etc.).
- 4. Le transport du matériel d'aviron sur les champs de régates est à la charge du club.
- 5. Le déplacement des rameurs, la finance d'inscription aux régates, l'hébergement et les repas lors des régates sont à la charge des compétiteurs. Toutefois le club est disposé à prendre en charge une partie des frais en fonction du budget annuel et les heures de bénévolat fournies par le compétiteur (réduction bénévolat uniquement pour les juniors). Une facture sera établie et un décompte final sera soumis au compétiteur en fin de saison.
- 6. Les entraînements étant subventionnés par Jeunesse et Sport (de 11à 20 ans), nous informons par la présente les participants ou leurs représentants légaux des indications suivantes: la saisie des données personnelles et des données portant sur les cours ou les camps J+S dans le système d'informations national pour le sport (BDNS); le traitement des données dans la BDNS; et la communication des données en vertu de l'art. 11 de la loi fédérale sur les systèmes d'information de la Confédération dans le domaine du sport (LSISp).

5. Règlement de courses longues distances

- 1. L'Etoile est propriétaire de tous les prix gagnés lors des courses.
- 2. Le matériel d'aviron est mis à disposition part le club, tout autre matériel personnel est à la charge du rameur (licence si nécessaire, etc.).
- 3. Le transport du matériel d'aviron sur les champs de régates est à la charge du club.
- 4. Le déplacement des rameurs, l'inscription aux régates, l'hébergement et les repas lors des régates est à la charge des compétiteurs. Toutefois le club est disposé à prendre en charge une partie des frais en fonction du budget du sport et loisirs.

6. Sécurité

6.1. Règles de circulation et de conduite sur le lac

6.1.1. Principe de base

Pour s'éloigner du garage, la distance par rapport à la rive doit être au minimum de 150 mètres. Pour revenir au garage, on ramera au maximum à 100 mètres de la rive (Attention au Seeclub et autres usagers).

6.1.2. Gilet de sauvetage

La pratique de l'aviron est réglementée par l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (ONI). Chaque membre de la SNEB pratiquant l'aviron acquiert à ses frais un gilet de sauvetage personnel. Les gilets de sauvetage portant l'inscription « SNEB » sont réservés exclusivement aux cours d'aviron et aux invités.

Dans les yolettes, les gilets peuvent être simplement embarqués (sous les coulisses). Pour les autres bateaux, le gilet doit être porté par le rameur et ceci lors de chaque sortie si

- on sort en eau courante (Thièle, Aar)
- on traverse le lac (éloignement de plus de 300m des rives du lac)
- le bateau emporte un barreur (ce dernier porte le gilet)
- les conditions météo sont défavorables (vent)
- la température du lac est inférieure à 16°

• les juniors (moins de 18 ans) doivent toujours porter un gilet sur les petits bateaux 1x, 2x et 3x et les emporter dans le 4x ou les yolettes.

6.2. Aar et Thièle

Quand le **débit est supérieur ou égal à 400 m3/s** (mètres cubes par secondes), il est **interdit** de circuler sur l'Aar en bateaux d'aviron! Lien sur internet :

http://www.hydrodaten.admin.ch/fr/2029.html#aktuelle_daten

Il est interdit de ramer sur l'Aar et la Thièle sauf si un entraîneur ou un moniteur reconnu accompagne les rameurs. Seuls les compétiteurs et rameurs avec le Gold-Pass ont le droit de ramer seuls sur ces deux cours d'eau.

Pour éviter de se rapprocher trop près de l'écluse, il est impératif de tourner le bateau après le dernier pont à la hauteur de la Thièle. Lors de sortie traversant l'écluse, il faut suivre de près la rive sud-ouest de l'Aar. Avant la sortie il faut impérativement se renseigner auprès du garde de l'écluse pour demander le passage.

6.3. Signalisation sur le plan d'eau

Bouées jaunes

Zone réservée à la baignade, Accès interdit





Boule verte sur un bateau

Bateau de ligne, il a la priorité dans tous les cas

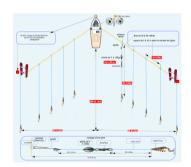


Signal rouge-blanc-rouge Accès interdit



Boule blanche ou jaune sur un bateau

Pêche à la traîne (blanc) pêcheur professionnel (jaune), passer au minimum à 50 mètres, manœuvre difficilement

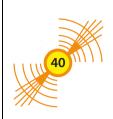


6.3.1. Priorités

- 1. Bateau de ligne (boule verte)
- 2. Pêcheurs professionnels (boule jaune)
- 3. Voiliers (y compris Optimist, qui virent très vite!)
- 4. Planches à voile, kite-surf, stand-up paddle, bateau à rames (aviron) et canoë
- 5. Bateaux à moteur

6.3.2. Feux de tempête

A 45 tours/minutes, ne pas s'éloigner du garage (max. Alfermée).



A 90 tours/minutes, il ne faut pas sortir. Si vous êtes déjà sur le lac, il faut rejoindre immédiatement le prochain port et se mettre à l'abri.



6.3.3. Plongeurs

Attention aux plongeurs, particulièrement au large de la gare de Tüscherz! Lorsque le pavillon bleu et blanc (plongeurs) est visible, ne pas passer à moins de 50 mètres de la rive ou du bateau qui porte le pavillon.



6.4. Vents

6.4.1. Le joran

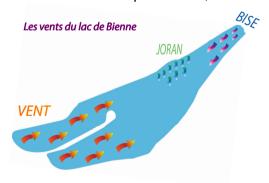
Le joran est un vent thermique du nord parfois très violent qui souffle au coucher du soleil en été. Si le joran se lève en cours de sortie, il vaut mieux être au nord du lac, car au sud, il balaie tout! Si vous êtes au nord, rentrez en suivant de près la rive (moins de vent).

6.4.2. Le vent

Le vent est un régime ouest-sud-ouest. Il provoque de grandes vagues. Souvent le lac est impraticable. Lorsque le vent se lève en cours de sortie, il faut rentrer rapidement. Il est parfois précédé de vagues arrondies régulières alors que le vent n'est pas encore sensible.

6.4.3. La bise

La bise est un vent qui souffle le jour, elle tombe en général au couchant. Lorsque la bise souffle, il est rare que le joran se lève. De part leur orientation a la bise, le nord du lac ainsi que l'Aar deviennent impraticables, mais le sud reste ramable.



Vérifié, si possible, l'application météo de votre téléphone portable afin de savoir si des orages ou des vents sont actifs derrière l'horizon visible. La prudence est de rigueur à toutes les heures de la journée.

6.4.4. Danger sur le lac après de fortes pluies

Lors de fortes pluies ou tempêtes il faut s'attendre à des troncs d'arbres sur tout le lac, spécialement à la hauteur de Hagneck.

7. Approbation du règlement

Ce règlement sert au bon fonctionnement de l'Etoile et doit être appliqué par tous les membres. Ce règlement a été approuvé par le comité de la SNEB le 15.01.2015.

Responsable Aviron

V. Sim

Pour le comité

A fleiner